

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le cinq février deux mille dix-neuf à dix huit heures, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GENEST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 janvier 2019.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux :

**Présents :** M. GENEST, M. FOUSSETTE, Mme INSELIN, M. ABSI, Mme THEILLOUT, M. LAFON, M. REJASSE, Mme MEUNIER, Mme RAMADIER, Mme DEMAISON, M. GIRY, M. FAUGERAS, Mme BORDENAVE, Mme DELAUNAY, M. POUYAU, Mme MASSALOUX, Mme MARCELAUD, Mme MORIZIO, M. BOUTIN, M. LEVEQUE, M. PHILIP, Mme RABETEAU, Mme COSTE.

**Absents avec délégation :**

- M. Guerrero donne procuration à M. Genest
- Mme Lamamy donne procuration à Mme Inselin
- M. Raux donne procuration à M. Boutin
- Mme Agbobli (arrivée à 19h20) donne procuration à M. Giry

Mme Delaunay a été nommée secrétaire de séance.

### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Monsieur le Maire, soumet à approbation le compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2018.

Mme Coste souhaiterait que soit précisée l'heure d'arrivée des 2 conseillers municipaux absents en début de séance. Elle est en effet arrivée en cours de séance ainsi que M. Boutin.

*Monsieur le Maire met aux voix avec la modification demandée.  
Adopté à l'unanimité*

**→19h20 : arrivée de Mme Agbobli.**

### Finances

#### 1) Débat d'orientations budgétaires 2019

Le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2019.  
*Adopté à l'unanimité*

#### 2) Subventions associations 2019 - Tour du Limousin et tournoi de tennis Amicale Laïque Condat

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au club de tennis de l'Amicale Laïque de Condat pour l'organisation d'un tournoi inter-régional au Quorum du 8 au 30 mars 2019, et une

subvention d'un montant de 5000 € à l'association Tour du Limousin Organisation pour l'édition du Tour du Limousin 2019.

*Adopté à l'unanimité*

-----  
→19h30 : départ de M. Foussette, qui donne procuration à Mme Delaunay pour voter en son nom.  
-----

Ressources humaines
---------------------

### 3) Ouverture des postes saisonniers et temporaires 2019

Le Conseil municipal décide de créer 100 emplois correspondants aux besoins suivants, à savoir remplacement de titulaires absents, emplois saisonniers et emplois occasionnels pour l'exercice 2019.

*Adopté à l'unanimité*

Affaires générales
--------------------

### 4) Convention de partenariat accompagnement professionnel délocalisé du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Le Conseil municipal valide la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un accompagnement professionnel délocalisé du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi avec Limoges Métropole – Communauté Urbaine.

*Adopté à l'unanimité*

### 5) Avis sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le Conseil municipal émet un avis favorable avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains.

*Adopté à la majorité :*

*POUR : 7 (B. Genest + E. Guerrero par pouvoir, M. Faugeras, B. Ramadier, M. Meunier, M. Demaison, D. Lévêque)*

*CONTRE : 5 (A. Morizio, Y. Philip, E. Rabeteau, S. Coste, C. Marcelaud)*

*ABSTENTION : 15*

### 6) Retrait d'un adjoint dans ses fonctions

*M. Lafon sort de la salle et ne prend pas part au vote.*

Le Conseil municipal décide de ne pas maintenir monsieur le 5<sup>ème</sup> adjoint dans ses fonctions.

*Adopté, après vote à bulletins secrets, à la majorité (CONTRE le maintien du 5<sup>ème</sup> adjoint dans ses fonctions : 16 – POUR le maintien du 5<sup>ème</sup> adjoint dans ses fonctions : 2 – BLANCS : 8) :*

-----  
→21h : départ de M. Lafon.  
-----

## 7) Remplacement d'un poste d'adjoint

Le Conseil municipal décide de ne pas supprimer le poste d'adjoint vacant, et en conséquence de maintenir à 8 le nombre des adjoints au maire ; et décide de nommer madame Maryse DEMAISON en qualité de 5<sup>ème</sup> adjoint au maire conformément à l'article L2122-10 du code général des collectivités territoriales.

*Adopté, après vote à bulletins secrets, à la majorité (POUR : 18 – CONTRE : / – BLANCS : 8).*

-----  
Clôture de la séance à 21h10.

Le Maire,  
Bruno Genest

Affiché le 12 février 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**NB : Le procès verbal intégral est disponible pour consultation en mairie aux heures d'ouverture.**